
Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du mercredi 16 septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 10**Votants:** 11

Sont présents: Patrick ALLEGUEDE, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Sabrina KISS, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés: Bernard CAISSO

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie CHIMINELLO

Objet: Adhésion des SIAEP de Gréalou et du Ségala au syndicat mixte du Limargue et ségala

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal de la demande d'adhésion des syndicats d'eau potable des Causses de Gréalou et du Ségala Oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala qui sécurise en eau potable plusieurs collectivités du nord-est du Lot. Ces demandes d'adhésions ont été respectivement validées par délibérations des communes membres des syndicats demandeurs et par délibération du conseil syndical du Limargue et Ségala en date du 23/12/2019. Il est rappelé que selon les articles L.5211-18, L.5214-27 et L.5212-32 du CGCT l'adhésion de ces deux syndicats d'eau potable est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration de ces deux syndicats dans le périmètre du syndicat mixte du Limargue et Ségala.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis :

- **FAVORABLE à l'unanimité** et accepte l'adhésion des SIAEP des Causses de Gréalou et du Ségala Oriental au syndicat mixte du Limargue et Ségala.

Objet: Compte Fête et Cérémonie - 2020_061

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer la nature des dépenses prises par le budget communal au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément au décret n°88-074 du 21/01/1998 modifiant celui du 23/01/1983.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** que les dépenses prises en compte seront les suivantes :

- · Frais de vin d'honneur ou d'apéritif
- · Achat de fleurs ou gerbes
- · Banquet communal et pots de l'amitié

Objet: Dissolution du S.I.V.U. Marché Couvert aux Ovins du Canton de Livernon - 2020_062

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision prise, lors de l'installation du Bureau Syndical du 24 juillet 2020, concernant la dissolution du S.I.V.U. Marché Couvert aux Ovins du Canton de Livernon au vu de la conjoncture actuelle et de non reprise d'activité suite au COVID 19 et des résultats des années précédentes

Que pour cette dissolution, les 16 communes adhérentes doivent délibérer.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré :

- Accepte à **l'unanimité** la dissolution du S.I.V.U. Marché Couvert aux Ovins du Canton de Livernon et les conditions de liquidation proposées au 07 décembre 2020 comme précisées dans la Délibération du Conseil Syndical du SIVU Marché Couvert aux Ovins en date du 24/07/2020.
- Autorise à **l'unanimité** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Objet: Convention de mise à disposition salle de réunion - 2020_063

Monsieur le Maire **expose** avoir été sollicité par l'**association "Yoga éveil"**, domicilié à CORN afin de pouvoir utiliser la salle de réunion pour la pratique du yoga.

Les séances d'une heure auront lieu durant l'année scolaire le mercredi et hors période de vacances scolaire.

Monsieur le maire propose de signer une convention de mise à disposition, d'établir un tarif car il s'agit d'une activité rémunérée.

Après avoir **délibéré**, le conseil municipal **décide** à **l'unanimité** d'accorder la mise à disposition de la salle de réunion pour la somme de 50 € par an.

Monsieur le Maire **expose** avoir été sollicité par Madame Florence GAY habitante de la commune qui propose dans le cadre de l'**association Triade Musique** un espace pour explorer la voix: deux heures un dimanche matin par mois. Pour cela Madame Florence GAY sollicite le conseil municipal afin de pouvoir utiliser la salle de réunion.

Monsieur le maire propose de signer une convention de mise à disposition, d'établir un tarif car il s'agit d'une activité rémunérée.

Le conseil municipal après avoir **délibéré** vote à **l'unanimité** la mise à disposition de la salle et demande à l'association de participer aux frais à hauteur de 30 € pour l'année scolaire.

Monsieur le Maire **expose** au conseil de la demande de l'**association WAWA'RT** domicilié sur la commune afin de pouvoir bénéficier de la salle de réunion à raison d'une heure le mardi soir du mois de septembre au mois de juin, afin que son animatrice Madame Susana Aversa domicilié dans le Bourg puisse dispenser des séances de claquettes.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition, d'établir un tarif car même s'il s'agit d'une association dont le siège est sur la commune, l'intervenante est rémunérée pour cette action.

Le conseil après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** de permettre l'utilisation de la salle de réunion par l'association WAWA'RT pour un forfait annuel de 50 euros.

Objet: Révision loyer logements de la commune - 2020_064

Monsieur le Maire **propose** au conseil municipal de revaloriser le loyer des logements communaux selon la réglementation en vigueur soit :

Prix loyer 2020 x Indice 2^{ème} trimestre 2020 ÷ Indice 2^{ème} trimestre 2019 =

323.80 € x 130.57 ÷ 129.72 = 325.92€

Le conseil municipal après avoir **délibéré** vote à **l'unanimité** la revalorisation du loyer à 325.92€ à partir du 01/01/2021.

Objet: demande de subvention exceptionnelle par une habitante pour une action humanitaire - 2020_065

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir été saisi par Mademoiselle Noémie Colomb, qui avec une coéquipière souhaite participer au 4L Trophy afin d'acheminer des fournitures scolaires aux enfants défavorisés au Maroc, pour une aide financière.

le conseil municipal , après en avoir débattu, décide à **9 voix pour et 1 contre** de soutenir le projet de Mademoiselle Colomb a hauteur de 100 euros et autorise le maire à signer tous les documents nécessaire pour ce soutien.

Objet: Tarif salle des fêtes association dont le permanent est rémunéré - 2020_066

Le Maire expose qu'il existe aujourd'hui plusieurs tarifs pour la location de la salle des fêtes afin de permettre de la souplesse pour la location. Cependant un cas de figure s'est présenté cet été, à savoir la location par une association de la commune dont le permanent est rémunéré.

Le Maire propose, pour ce cas précis, le montant de 50€ à la journée de 8h à 18h comme forfait de location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal après avoir **délibéré** vote à **l'unanimité** le montant de 50€ à la journée de 8h à 18h comme forfait de location de la salle des fêtes.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier a été réalisé en collaboration avec le Maire et le conseiller communautaire de FONS afin d'interroger le Président du Grand Figeac sur la manière de mener la collaboration en vue de l'élaboration du PLUI. Ce Courrier a été signé par 27 communes.

Le Maire informe que notre commune a connu cet été , comme tout le territoire, un afflux important de touristes ce qui a demandé une vigilance particulière aux abords du Célé afin que chacun respecte les règles en matière de stationnement, de risque d'incendie et de sécurité.

Monieur Quercy informe que Monsieur Jouantou va bientôt intervenir pour l'élagage.

Monsieur Quercy informe que le comité des fêtes n'organisera pas le repas de retour de Fêtes.